

CGT (SNTRS, CGT-INRA, FERC-SUP), FSU (SNASUB, SNESUP, SNCS), SNPTES, Sud
Recherche EPST, Sud Education, FO (SNPREES, Sup autonome), CFTC-INRA

Monsieur Thierry Mandon

Secrétaire d'Etat à la Recherche et à l'Enseignement Supérieur

MESR

1 rue Descartes

75005 Paris

Objet : demande d'entrevue le 26 janvier 2016 à 11 heures

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Les personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont manifesté leur opposition à la mise en place du RIFSEEP en signant massivement la pétition ci jointe. Des copies de cette pétition ont déjà été données à vos services le 13 janvier. Mais les organisations syndicales à l'origine de cette initiative estiment nécessaire d'avoir le débat avec vous au-delà des seuls services.

Nous souhaitons vous remettre cette pétition à l'occasion de la journée d'action fonction publique du 26 janvier 2016, sachant que certaines organisations syndicales à l'origine de la pétition seront présentes, même si elles n'appellent pas à cette journée d'action.

A cette occasion, nous avons appelé le personnel à se rassembler à 11 heures le 26 janvier devant le siège du ministère rue Descartes.

Veillez agréer Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour les organisations syndicales,

Daniel STEINMETZ



Pour nos primes : ni RIFSEEP, ni statu quo !

Mardi 26 janvier à 11 h

Rassemblement au MESR, 21 rue Descartes Paris

Le gouvernement persiste dans la mise en place du RIFSEEP¹, choisissant de généraliser un système de rémunération « à la carte », individualisant encore plus les rémunérations des personnels et cassant toutes les solidarités des collectifs de travail. Le RIFSEEP remet en cause l'ensemble des garanties statutaires individuelles et collectives. Nous revendiquons que :

- les corps ITA, ITRF et de bibliothèques soient exemptés du RIFSEEP ;
- les arrêtés concernant la filière administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) soient abrogés ;
- les primes soient liées au grade et non au poste occupé, qu'elles suivent l'évolution du point d'indice, et soient non modulables individuellement ;
- les primes, pour toutes les catégories, soient revalorisées au niveau national, (le taux moyen de prime servi dans notre ministère est de l'ordre de 12 % contre 45% dans les autres ministères -chiffres Fonction Publique 2011) ;
- toutes les primes servant de complément salarial soient ensuite intégrées dans le traitement indiciaire et les grilles revalorisées en conséquence.

Une demande d'entrevue a été faite auprès du secrétaire d'Etat Thierry Mandon

Soyons nombreux devant le ministère pour la remise de la pétition

« ni RIFSEEP, ni statu quo ! »

qui a recueilli plus de 6800 signatures (électroniques et papier) à ce jour²

¹ RIFSEEP = régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

² Signatures en ligne ici : <http://www.universite-democratique.org/rifseep/>